

### **Aux Associations membres de l'AAR,**

Je voudrais tout d'abord au nom du conseil d'administration de l'Alliance offrir à chacune et chacun de vous nos meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration de l'AAR avait prévu se réunir le 7 décembre 2016 mais la réunion a été reportée au 25 janvier 2017 étant donné les rencontres hebdomadaires qui se sont tenues avec le SCT en novembre et décembre pour la restructuration du RRPE auxquelles plusieurs des membres du CA de l'AAR participaient. Une section de l'Info Alliance est consacrée à ce projet de restructuration.

Les modifications au RRPE ne touchent pas les régimes suivants : le RREGOP, le RRE, le RRF et le RRCE. Cependant, tel que vous pourrez le lire dans une autre section sur l'évaluation actuarielle du RREGOP, la santé financière de ce régime est actuellement excellente. Je précise « actuellement » car si les rendements de la Caisse de Dépôt et de Placement (CDP) se maintenaient à ce qu'ils ont été pour le premier semestre de 2016 soit 2%, et ce, pendant plusieurs années, cela pourrait être inquiétant parce que cela pourrait conduire soit : à une augmentation des cotisations pour les actifs ou à une baisse des avantages pour les retraités ou les deux. Extrait du Journal de Montréal du 3 février 2017 « Au cours des six premiers mois de 2016, la Caisse a enregistré un rendement de 2 %, loin des gains annuels moyens de 9,2 % réalisés au cours des cinq dernières années ». Il devient donc important que nos associations continuent à joindre les rangs des organismes qui militent pour la pérennité de nos régimes de retraite, pour l'indexation même partielle de nos rentes, pour l'amélioration du Régime des rentes du Québec et pour que les retraités aient plus de représentants sur les comités de retraite et au conseil d'administration de Retraite Québec. Actuellement, il n'y a que deux représentants des prestataires au comité de retraite du RREGOP, et un au comité de retraite du RRPE les autres représentants provenant soit des syndicats, des associations de cadres et du SCT et un retraité et un pensionné au conseil d'administration de Retraite Québec.

### **Conseil d'administration de Retraite Québec :**

Le membre pensionné et le membre retraité devant siéger à titre de membre indépendant au Conseil d'administration de Retraite Québec ont été nommés le 25 janvier dernier par le Conseil des ministres ce sont : Georges Cabana autrefois de la Banque nationale du Canada qui occupera le poste de retraité et Jacques Thibault autrefois du SCT et de la CARRA qui occupera le poste de pensionné.

### **Tribune des associations de retraités :**

Les six personnes devant être nommées pour siéger à la Tribune des associations de retraités ne l'ont pas encore été par le SCT. Les nominations et la première rencontre devaient se faire avant la fin de l'année 2016 mais lors des rencontres avec le SCT sur la restructuration du RRPE, madame Marcotte du SCT a informé les associations présentes que ces nominations avaient été remises au début de 2017.

## **Nomination de Gisèle Camiré de l'AQPRDE au CA de l'AAR :**

Dans le dernier Info Alliance, je vous annonçais que le poste de président sortant ayant été aboli, un septième poste d'administrateur avait été créé et serait occupé par Richard Boivin de l'AQPRDE. Richard Boivin ne pouvant plus occuper ce poste, lors du conseil d'administration du 25 janvier dernier, Gisèle Camiré, de la même association, a été nommée pour le remplacer. Au nom des membres du conseil je remercie Richard Boivin pour le travail qu'il a effectué et souhaite la bienvenue à madame Camiré.

## **AGA 2017 : le 24 mai 2017 à Drummondville :**

L'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des associations de retraités se tiendra le 24 mai prochain au Best Western, Hôtel Universel, 915 rue Hains, à Drummondville. Les inscriptions se feront à compter de 9h30 et l'AGA débutera à 10h00. Lors de cette AGA, nous en profiterons pour rendre hommage à Mariette Gélinas et André Goulet, deux personnes qui ont marqué l'histoire de l'AAR de ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Ces derniers prendront la parole pour faire une rétrospective ainsi que présenter leur vision du devenir de l'Alliance. Je vous invite à inscrire cette date à votre agenda.

Une version complète des règlements généraux de l'AAR, incluant les modifications faites lors du CA du 6 octobre, se trouve sur le site Web de l'AAR :

<http://alliancedesassociationsderetraites.org/francais/R%C3%A8glements.php>

Quatre postes au CA seront en élection lors de l'AGA. Plus d'informations vous seront fournies lors du prochain Info Alliance.

## **Cotisations 2017 :**

Les avis de cotisations ont été expédiés à vos associations à la fin de janvier 2017 par le trésorier André Gagnon. Je vous rappelle que le montant fixé pour les cotisations est le même que celui de 2016. C'est la seule source de financement de l'association. Je vous invite à faire parvenir celles-ci à André Gagnon avant le 1er mars 2017. S'il arrivait que vous ne puissiez le faire avant cette date, vous pouvez l'en informer par courriel : [pagagnon@digicom.qc.ca](mailto:pagagnon@digicom.qc.ca)

## **Évaluation actuarielle et Restructuration du RRPE :**

*Le 9 novembre dernier, le gouvernement a présenté aux associations de cadres et aux associations de retraités, dans des rencontres distinctes, une proposition pour résorber le déficit actuariel de leur régime de retraite (RRPE), et ce, au même moment où se déroulaient les échanges sur le renouvellement des conditions de travail des actifs. C'était la première fois que le gouvernement agissait ainsi. Le gouvernement a impliqué les retraités dans le processus de restructuration du RRPE en avançant l'idée d'une équité intergénérationnelle. Le taux de cotisation des actifs à leur régime de retraite frôlait les 20 %. Le gouvernement avait cependant accepté de contribuer au cours des dernières années afin que le taux soit près de 15 %.*

C'est ainsi qu'au cours des mois de novembre et de décembre, l'Alliance des associations de retraités et plusieurs associations de retraités ayant des membres prestataires de rentes du RRPE ont participé à des rencontres avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le but des rencontres était

d'en arriver à une entente pour restructurer le RRPE qui avait un déficit de 1,78 G lors de l'évaluation actuarielle faite au 31 décembre 2014 et déposée le 24 octobre 2016. Seules les associations de retraités représentant les retraités concernés ont été consultées par le SCT. Les associations membres de l'AAR qui ont été consultées par le SCT à cette occasion sont : l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ), l'association des directions d'établissements scolaires retraités de Montréal (ADERM), l'Association du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux (APERSSS), l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPRDE) et l'Alliance des associations de retraités (AAR).

Daniel Poirier de l'APERSSS, membre du CA de l'AAR et retraité du RRPE résume les facteurs qui quant à lui ont conduit à cette situation soient :

- les retraités vivent plus vieux
- les transferts des cotisations du RREGOP vers le RRPE lorsque les personnes changent de régime
- congés de cotisation
- mise à la retraite de cadres avec mesures incitatives vers les années 1997
- évaluation déficiente des coûts engendrés par les avantages supérieurs fournis par le RRPE aux retraités tels : le facteur 88 et le calcul de la retraite sur les trois meilleures années de salaire plutôt que les cinq meilleures années pour établir le montant de la rente.

Concernant les transferts de cotisation du RREGOP au RRPE, un comité formé, d'une part du RACAR et de la CERA et d'autre part, du gouvernement sera mis en place. Les travaux débuteront dans le premier trimestre de l'année 2018 et le retour devra être fait à la Table de consultation au plus tard le 31 décembre 2019.

Au cours des différentes rencontres concernant le RRPE, la proposition initiale du SCT a été modifiée tout en permettant à ce dernier d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé. La proposition retenue fait en sorte que le déficit du RRPE relatif aux retraités serait partagé à la hauteur de 45% par les retraités et 55% par le gouvernement. Par ailleurs, la même proportion s'applique pour le déficit du régime qui incombe aux actifs. Il faut ajouter que la mise en place de ces changements nécessite des modifications législatives que le gouvernement prévoit faire adopter d'ici le 31 mars 2017. Le lien qui suit vous amène au projet de loi 126 déposé le 8 février 2017 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-126-41-1.html>

Lors de la consultation, le gouvernement proposait ce qui suit :

1. Suspendre l'indexation de la rente pendant 5 ans indépendamment de l'amélioration ou non de la santé financière du régime selon les modalités suivantes :
  - a. Retraités au 31 décembre 2016 : Suspension de l'indexation du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.
  - b. Retraités entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 juin 2019 inclusivement. Suspension de l'indexation du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.
2. Lorsque l'indexation recommence :

- a. Suppression de la protection TAIR – 3% pour la strate des années de services effectuées entre 1982 et 1999 ainsi que pour la strate des années de services effectuées après 2000.
- b. L'indexation sur la strate des années de services effectuées avant 1982 est modifiée pour 50% du TAIR.

| Périodes   | Indexation actuelle                | Nouvelle indexation |
|--|------------------------------------|---------------------|
| Jusqu'au 30 juin 1982                            | TAIR                               | 50 % du TAIR        |
| 1 <sup>er</sup> juillet 1982 au 31 décembre 1999 | TAIR – 3 %                         | 0 %                 |
| Depuis 2000                                      | Maximum (50 % du TAIR; TAIR – 3 %) | 50 % du TAIR        |

En contrepartie, il est proposé que le gouvernement contribue à la réduction du déficit de la caisse des participants du RRPE de la façon suivante :

3. Prévoir la prise en charge par le gouvernement, au plus tard le 30 septembre 2017, de l'obligation actuarielle des retraités et des conjoints survivants au 31 décembre 2014 et procéder au transfert d'actif et de passif requis de manière à ne pas générer un coût supérieur à 150 M\$ pour le gouvernement.

Par ailleurs, le SCT conviendra, avec les représentants des associations, des modalités selon lesquelles les retraités seront impliqués dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des modifications proposées. Cette demande a été faite par les associations de retraités. Quoique les associations de retraités aient décidé de ne pas signer l'entente, le SCT s'est engagé à y donner suite.

Diverses mesures seront mises en place pour restructurer le RRPE en vue d'améliorer sa situation préoccupante. Ces mesures devraient s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et celles-ci vont dans le sens de ce que l'on retrouve au RREGOP actuellement.

Daniel Poirier souhaitait faire connaître son opinion personnelle sur l'entente. Monsieur Poirier demeure amère à la suite de cette celle-ci, pour lui, cette proposition qui a eu l'appui des associations d'actifs exige de grands sacrifices des retraités et il deviendra très difficile pour ce groupe, sinon impossible de discuter de l'indexation avec le gouvernement donc du maintien de leur pouvoir d'achat. Il est demandé aux retraités, pour une période de cinq ans, de se priver de l'indexation qui faisait partie des conditions de leur régime de retraite et par la suite, on coupe de 50 % l'indexation qu'ils recevaient pour les années travaillées avant 1982 enfin on leur enlève toute possibilité d'indexation pour les années 1982 à 1999.

Pour d'autres représentants des associations de retraités, il n'y avait pas d'autres alternatives, il fallait « sauver le régime » et que les coupures d'indexation se fassent sur le moins d'années possible. La période de cinq ans leur semblait plus acceptable qu'une récupération sur neuf ans même si elle comportait d'autres coupures.

Voici le lien qui conduit à l'évaluation actuarielle du RRPE :

[http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/ev\\_ac\\_rrpe\\_2014.pdf](http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/ev_ac_rrpe_2014.pdf)

### **Évaluation actuarielle du RREGOP :**

L'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2014 a été déposée le 24 octobre 2016 tel que le prévoit la loi qui l'a créée. Cette évaluation est produite à tous les trois ans par les actuaires de la Direction des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec. Cette évaluation sert à déterminer le taux de cotisation requis pour financer la portion des prestations à la charge des participants.

Les données qui suivent présentent un résumé de la situation financière de la portion des prestations à la charge des participants du RREGOP.

La valeur marchande de la caisse des participants a augmenté de 33,5% de 2011 à 2014 et elle est maintenant de 55,05 G\$

Le taux de capitalisation du régime qui était de 93,9% lors de l'évaluation actuarielle de 2011 est passé à 98,4 % lors de l'évaluation de 2014. Le RREGOP est donc en excellente santé à la différence du RRPE dont le déficit est de 1,78 G\$.

Lors de l'évaluation actuarielle de 2014, le régime comptait 540 857 membres actifs et 231 391 retraités. Soit environ deux actifs pour un retraité. Alors que le RRPE comptait 27 905 participants actifs et 25 466 retraités soit près de un pour un. La rente moyenne d'un retraité du RRPE était de 36 036 \$ et celle d'un retraité du RREGOP est de 17 838 \$.

Les données proviennent des évaluations actuarielles que vous pourrez consulter au : [http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation\\_actuarielle.htm](http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm)

### **Groupe de travail des associations de retraités (GTAR) du 10 novembre 2016**

Le GTAR a tenu une réunion le 10 novembre 2016 à Québec. Les porte-paroles nommés pour l'année 2016-2017 seront : Pierre-Paul Côté (AREQ) et Donald Tremblay (AQRP). Le poste d'animateur des rencontres sera occupé par Guy Lessard (AQDER) et celui de secrétaire par Mireille Beaulac (AAR).

La prochaine rencontre du GTAR se tiendra le 16 mars 2017.

### **Rencontres du G-15 :**

Le G-15 s'est réuni le 4 novembre 2016 et le 20 janvier 2017.

Ce groupe est formé des grandes associations d'ainés à savoir : l'Association des retraités fédéraux (ANRF), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), le regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS), l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ), le Réseau FADOQ, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et l'Alliance des associations de retraités (AAR). Ce groupe est coordonné par la présidente de la Conférence des tables de concertation des aînés du Québec. Quelques associations dispensant des

services aux aînés sont également présentes. La majorité des représentants qui y siègent sont les présidents des ces associations ou regroupements.

Le G-15 est un regroupement d'associations et d'organismes d'aînés et de retraités ainsi que d'organismes dispensateurs de services aux aînés qui mettent à contribution leur expertise et leur expérience afin de sensibiliser les instances concernées sur les enjeux particuliers liés au mieux-être des aînés et des retraités.

L'unité du G-15 repose dans la force du regroupement et la collaboration. À plusieurs, on peut avoir plus de poids, une plus grande crédibilité. Seul on va plus vite mais à plusieurs on va plus loin. Le G-15 est un groupe d'action et de pression. Plusieurs associations du groupe ont présenté des mémoires dans le cadre de la consultation sur la maltraitance et les modifications prévues à la Régie des rentes du Québec. Ces associations se regroupent pour des interventions dont des conférences de presse. Vous vous souvenez probablement de celle sur les frais accessoires. Lorsque ces associations se regroupent pour une intervention, cela représente un nombre important d'aînés.

Le dossier prioritaire pour l'année en cours est le maintien des personnes aînées dans la communauté. Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la révision de la politique gouvernementale « Vivre et vieillir ensemble » du Ministère de la Famille et des aînés. La ministre Charbonneau a annoncé que la révision de la politique sera reportée d'une année doit-on s'en réjouir ou le déplorer. Entre autres sujets, les membres du groupe ont échangé sur le fait que pour vivre et vieillir dans la communauté, le ministère de la Famille doit mettre en place des moyens pour que les personnes aînées puissent contrer leur solitude et demeurer un actif pour la société.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/index.aspx>

La prochaine rencontre du G – 15 se tiendra le 7 avril 2017.

### **Observatoire de la retraite :**

par André Gagnon (AREF)

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) vient de publier une brochure : Les calculateurs des revenus de retraite : un enjeu de régulation publié par l'Observatoire de la retraite. Bernard Frigon février 2017

La brochure est accessible sur le site :

[http://www.irec.net/upload/File/calculateurs\\_de\\_revenus\\_de\\_retraite.pdf](http://www.irec.net/upload/File/calculateurs_de_revenus_de_retraite.pdf)

Vous êtes également invités à vous rendre sur les sites de l'Observatoire de la retraite et de l'Institut de recherche en économie contemporaine qui contiennent de nombreuses publications en versions électroniques.

<http://observatoireretraite.ca> et sur <http://www.irec.net/>.

Les membres du CA de l'AAR, vous attendent à l'AGA 2017,

Mireille Beaulac  
450-641-0854  
mireille.b@sympatico.ca